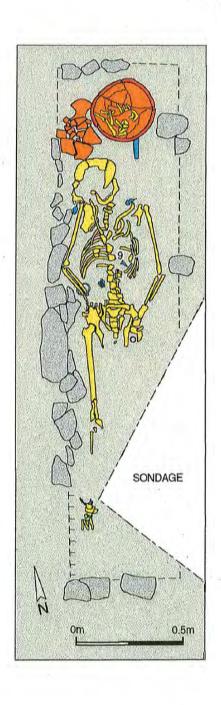
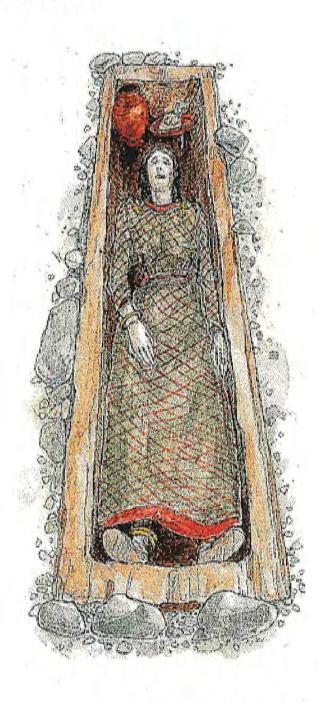


Sion, Passage de la Matze (SC 98)

Rapport de fouille





Sion, Passage de La Matze : Rapport de fouille

Coordonnées: CNS 1306, 120'050/593'500,

Altitude: env. 502m

Surface explorée: env. 750m²

Interventions: ponctuelles du 25 mai au 19 juin et en

septembre 1998

Les fouilles de sauvetage entreprises en ville de Sion au cours du printemps et de l'été 1998 ont permis de mettre au jour deux sépultures, dont une datée avec certitude de la période pré-augustéenne. Ces travaux, motivés par la construction d'un nouvel immeuble, ont porté sur deux parcelles contigues, situées au Passage de la Matze (parcelles n° 548 et 12124).

HISTORIQUE

Dans une première phase, quatre tranchées de contrôle préliminaire ont été effectuées au début mai, de façon à sonder la zone menacée par la nouvelle construction. Trois de ces sondages se sont révélés totalement négatifs du point de vue archéologique, la séquence observée correspondant uniquement à des alluvions de la Sionne. Le quatrième (Sondage nord-ouest) a permis de repérer la tombe 1, qui a été légèrement recoupée par l'angle nord-ouest de la tranché (destruction du membre inférieur gauche). Le nettoyage de la coupe a permis de mettre en évidence la présence d'une fosse très profonde, au fond de laquelle sont apparus des ossements et des traces d'oxydation signalant la présence de mobilier métallique. Le dégagement de la tombe a été effectué dans un second temps, peu avant le début des travaux de terrassements (fin mai-début juin). Malgré l'urgence des travaux, elle a fait l'objet d'une fouille minutieuse de façon à enregistrer le maximum de données sur le terrain.

LA TOMBE 1

La tombe 1 présente une orientation générale nord-est/sud-ouest. L'individu reposait en décubitus dorsal, avec la tête à l'est. La fosse, de forme oblongue, présente des angles arrondis, avec des parois sub-verticales. Elle était creusée très profondément; son niveau d'ouverture est situé 1,4 m au-dessus du fond de la fosse. La présence d'un contenant en bois est assurée par un niveau d'argile fine, observé de part et d'autre du squelette, et par des traces de bois retrouvées au niveau des os. Le profil nettement curviligne du fond de la fosse, en forme d'auge, suggère l'utilisation d'un demi-tronc évidé (monoxyle), à l'instar de certaines tombes du second âge du Fer trouvées sur les sites du Petit Chasseur, de la Place du Midi et de la nécropole de Sous-le-Scex.

Des éléments de calages associés au sarcophage ont été retrouvés au fond de la fosse, le long des parois de la sépulture. Il s'agit d'une ligne de schistes bordant le squelette à droite et d'éléments isolés disposés au pied et à la

tête de la tombe.

L'observation d'une bande d'argile beige, juste au-dessus du niveau d'apparition des os, matérialise l'existence d'une planche de couverture destinée à protéger le contenu du sarcophage. Une coupe pratiquée à travers son épaisseur montre un profil extérieur bombé au centre, alors que la base du liséré est parfaitement plane. Il semble donc qu'on ait utilisé une dosse comme couvercle.

Cette couverture était scellée par deux blocs de schistes posés à plat. Le premier reposait à l'aplomb du crâne et le second était disposé transversalement au-dessus des fémurs. La partie supérieure du remplissage de la fosse, très hétérogène, était composée d'un matériau très semblable au sédiment encaissant (graviers torrentiels du cône de la Sionne); les déblais extraits de la fosse ont manifestement servi à son comblement.

L'étude anthropologique préliminaire du squelette, confiée à F. Mariéthoz, montre que l'individu inhumé dans la tombe 1 est une jeune femme âgée de 20 à 25 ans au moment du décès.

Elle gisait sur le dos, avec les jambes parallèles, en extension dans le prolongement du corps. La position des bras, fortement surélevés au niveau des coudes, montre qu'ils reposaient à l'origine contre les bords du cercueil monoxyle. Cette constatation est confirmée par le redressement relativement important de la ceinture scapulaire, qui indique une légère compression du haut de la cage thoracique à l'intérieur du contenant. Les deux mains reposent sur le bassin, en pronation. La calotte crânienne a complètement basculé vers la droite alors que la machoire est demeurée dans l'axe du corps (présence d'un coussin?).

La richesse de la parure et du mobilier funéraire qui accompagnaient la jeune femme soulignent l'importance de son statut social et le rang élevé qu'elle occupait au sein de la communauté indigène : deux fibules en bronze superbement décorées, correspondant à des variantes du type Alésia, ont été retrouvées au niveau des épaules et une troisième, également dérivée du type Alésia, reposait sur la partie gauche du thorax ; les deux premières étaient manifestement destinées à fixer un vêtement ; la fonction de la troisième reste incertaine : elle a pu servir à fermer un manteau ou à attacher un linceul enveloppant ou recouvrant le corps de la défunte, à l'instar de la fibule découverte près du plat mis au jour dans la tombe 4 du Petit Chasseur.

Outre ces agrafes, la jeune femme portait un anneau en bronze à la main gauche et un bracelet massif, également en bronze, au poignet droit. Enfin, une paire d'anneaux en bronze, décorés de stries et de cercles concentriques, ornait sa cheville droite. Il s'agit d'anneaux « à têtes de serpent » caractéristiques de la dernière phase évolutive des « bracelets valaisans ». La destruction du membre inférieur gauche par les travaux de terrassement

ne permet malheureusement pas de préciser s'il existait un pendant au niveau de la cheville gauche, bien que cela paraisse probable.

Plusieurs offrandes alimentaires accompagnaient la jeune femme dans son voyage vers l'autre monde : un plat à engobe interne rouge et une bouteille en céramique de type indigène avaient été déposés près du crâne (voir texte d'O. Paccolat). Ils étaient accompagnés par un couteau déposé sous le plat. Ce dernier a livré les restes d'un gallinacé domestique d'âge adulte mais de sexe indéterminé (poule ou coq; détermination C. Olive). L'absence significative de la tête et du bas des pattes semble correspondre à un mode de préparation culinaire et indique que le volatile a vraissemblablement été apprêté pour la circonstance.

Quant à la bouteille, elle devait contenir une boisson dont la nature nous échappe malheureusement (vin ?).

Outre ces divers éléments, la sépulture de La Matze a également livré un lot de trente monnaies gauloises, concentrées au bas de la partie droite de la cage thoracique. Cette offrande monétaire est constituée uniquement de monnaies de type «véragre» (voir à ce sujet le texte annexé de F. Wiblé). La présence d'éléments fibreux collés au conglomérat et l'observation d'une tache organique noire montrent que cette offrande était déposée originellement dans une petite bourse, sans doute en cuir.

Des restes de tissus, mal conservés, ont été découvert dans la tombe. Il s'agit d'une étoffe à armure losangée, très différente des restes de tissus mis en évidence sur le site de la nécropole de Sous-le-Scex (voir texte annexé d'A. Rast-Eicher.).

LA TOMBE 2

Distante de 17m de la tombe 1, la tombe 2 n'a été découverte qu'au mois de juin, au cours de la surveillance des travaux de terrassement (excavation pour le nouveau bâtiment). Elle présente une orientation générale estouest à peu près semblable à celle de la tombe 1. L'individu, vraisemblablement de sexe masculin, reposait en décubitus dorsal, avec la tête à l'est. Le niveau d'apparition de la fosse n'a pu être observé, seul le remplissage recouvrant le contenu a été repéré. Il s'agit d'un limon gravelleux avec quelques pierres de dimension moyenne. La tombe n'a livré aucun mobilier. Le déplacement de certains os en dehors du volume du corps et les effets de paroi visibles au niveau du squelette, notamment la compression des membres supérieurs contre le thorax, indiquent avec certitude la présence d'un contenant. Deux négatifs de bois parfaitement rectilignes ont d'ailleurs été observés au cours du dégagement de la tombe. Leur faible épaisseur (1 à 2 cm) suggère l'existence d'un cercueil constitué de planches.

DATATION

Le mobilier récolté dans la tombe 1 de La Matze permet d'attribuer la sépulture à la seconde moitié du 1^{er} siècle

av. J.-C., plus probablement au dernier tiers de ce siècle. Elle paraît correspondre au même horizon que la tombe 4 du Petit Chasseur, datée des deux ou trois dernières décennies avant notre ère.

Bien que la tombe 2 n'ait livré aucun mobilier typologique, le prélèvement effectué sur le négatif de bois de la paroi latérale a fourni un résultat C-14 calibré à un sigma qui permet de dater la sépulture du second âge du Fer (LTB, LTC ou début LTD).

CROYANCES ET RITES FUNÉRAIRES

Etant donné l'absence de plats à engobe interne en contexte funéraire sur le plateau suisse à l'extrême fin du second âge du Fer, et vu les occurrences attestées dans la région sédunoise pour cette même époque (voir texte d'O. Paccolat), on peut se demander, avec toute la prudence d'usage, si ce type de dépôt n'est pas un trait culturel propre aux Sédunes. En effet, de tels plats ont été retrouvés dans une série de sépultures sédunoises attribuées à La Tène finale ou à la période pré-augustéenne, à l'image de la tombe 4 du Petit Chasseur par exemple. Les similitudes entre cette dernière sépulture et la tombe 1 de La Matze sont d'ailleurs si nombreuses qu'elles nous paraissent significatives de certaines croyances et pratiques funéraires en vigueur parmi la population sédune durant les dernières décennies avant notre ère, notamment du point de vue de l'utilisation de l'espace interne de la tombe.

Dans les deux cas nous trouvons en effet, d'une part un plat déposé près de la tête, associé à une offrande alimentaire correspondant à un ou plusieurs gallinacés; d'autre part une offrande monétaire, placée au bas de la partie droite de la cage thoracique et contenue, semblet-il, dans une petite bourse en matière périssable.

En ce qui concerne la présence de gallinacés en contexte funéraire, cette pratique semble se rattacher à une longue tradition indigène puisque sur sept tombes attribuées à La Tène C2/D1 mises au jour en 1992 sur le site de Vidy-Sagrave (VD), quatre contenaient des restes de gallinacés (trois poussin et un adulte dépourvu de pattes et de tête, à l'instar de ce que l'on constate pour la tombe 1 de La Matze).

De son côté, l'association du dépôt alimentaire avec le crâne du défunt pourrait recouvrir, au-delà de simples contingences d'ordre pratique, certaines croyances bien précises mais dont la nature nous échappe. On sait l'importance que les Celtes en général accordaient à la tête, qu'il s'agisse de celle de défunts proches ou de celles d'ennemis terrassés au combat.

Il n'en demeure pas moins qu'à La Tène finale cette pratique de l'offrande alimentaire est très peu attestée sur le Plateau suisse alors qu'elle reste courante en milieu alpin, notamment en Valais. Ce décalage résulte en partie des différences des rites funéraires entre les deux régions (difficulté d'appréhender les coutumes funéraires sur le Plateau suisse du fait de la pratique généralisée de l'incinération), mais il témoigne également d'un certain conservatisme des populations alpines par rapport aux Celtes du nord des Alpes. Dans ce domaine, les coutumes funéraires des Sédunes se rapprochent des usages pratiqués à la même époque parmi les populations de la Gaule cisalpine.

Quant au dépôt monétaire, son importance numérique et son caractère parfaitement homogène répondent certainement à une motivation précise. Faut-il y voir une forme démesurée d'obole à Charon, rite méditerranéen d'ailleurs peu attestée en milieu celtique au IIe et Ier siècles avant J.-C? Ou bien, en plaçant cette offrande dans la tombe, a-t-on simplement voulu souligner le statut social particulier de la défunte ou la doter des moyens nécessaires pour maintenir son rang dans l'au-delà? Quelle que soit sa fonction, il n'en reste pas moins que la richesse de ce dépôt funéraire, par la rareté des occurrences connues en milieu celtique, indique indubitablement une influence culturelle extérieure, voire même, si l'on suit le modèle exogame proposé par Polenz à propos des tombes à offrandes monétaires, la présence d'une personne étrangère à la communauté.

A contrario, l'existence d'anneaux de cheville dans la parure semble paradoxalement confirmer l'appartenance pleine et entière de la femme inhumée à la communauté sédune. La persistance du port des anneaux « valaisans » jusque dans la période augustéenne, attestée par de nombreuses découvertes, prouve suffisamment, si besoin était, l'attachement privilégié des femmes sédunes à cet élément particulier de la parure indigène. Probablement fautil y voir une volonté délibérée de souligner son appartenance à la communauté locale et de se démarquer des populations voisines (Véragres du Bas-Valais et Ubères de la haute vallée du Rhône).

CONCLUSION

On le voit, plusieurs éléments contradictoires demeurent incongrus dans la tombe 1 de La Matze : tout d'abord, la présence d'un tissu à trame losangée, totalement atypique pour la période concernée, tant en Valais que dans le reste de l'Europe celtique, mais qui était généralement réservé à une élite supérieure durant le premier âge du Fer; d'autre part, le dépôt d'une riche offrande monétaire qui, quelle que soit sa fonction, semble signaler une influence culturelle étrangère, voire la présence d'une femme totalement extérieure au milieu indigène; enfin et surtout, l'association étrange de fibules dites « militaires » (fibule d'Alésia), qui seraient en principe l'apanage des hommes et dont les types se rattachent au contexte celtique sud-oriental (Caput Adriae, Slovénie), à des attributs indigènes typiquement féminins, les anneaux à « têtes de serpent », dont la distribution ne déborde pas le cadre géographique du Valais central.

Ces nombreux éléments contradictoires et atypiques posent la question de l'identité et du statut de la jeune femme inhumée. Sont-ils le simple reflet d'échanges commerciaux et de circuits de distribution privilégiés à longue distance, peut-être réservés à une élite, ou faut-il leur prêter une signification plus particulière, d'ordre sociale ou ethnique? Doit-on les interpréter comme le simple témoignage posthume de la richesse de la jeune femme inhumée ou l'étalage de ce mobilier reflète-t-il un statut particulier assumé par la défunte au sein de la communauté (charge publique ou fonction religieuse)? Enfin, on ne peut écarter l'hypothèse d'un cas de xénogamie, d'une femme étrangère, originaire peut-être de la partie orientale de l'arc alpin (parallèles en Slovénie pour les fibules atypiques), assimilée par mariage au milieu sédune et complètement intégrée à la communauté indigène (anneaux de cheville) ? La question reste ouverte...

> Jean-Christophe Moret, Pascal Taillard Bureau d'archéologie TERA Rue Pré-Fleuri 12 1950 SION

Des restes de tissu en armure losangée

Bien que les restes de textile découverts dans la sépulture de La Matze soient mal conservés, l'étude des fibres amalgamées à la fibule droite a permis de mettre en évidence la présence d'un tissu à armure losangée. Il s'agit du type « Oss », par référence à la tombe éponyme d'Oss, aux Pays-Bas. Ce type d'armure, connue dès le premier âge du Fer, est attestée dans plusieurs sépultures hallstatiennes d'Europe, à l'exemple de l'étoffe losangée découverte dans la tombe princière de Hochdorf (les losanges de Hochdorf sont toutefois légèrement différents, puisque la chaîne est retors et non simple).

Le principal intérêt de la découverte de Sion tient au fait que si des parallèles existent effectivement pour l'époque de Hallstatt, l'armure losangée n'est pas du tout attestée en Europe centrale durant le second âge du Fer (La Tène), du moins dans l'état actuel de la recherche. Ce type de tissu est totalement absent des sépultures de la nécropole de Sion Sous-le-Scex, qui ont pourtant livré des restes de tissu en armure toile, et n'est attesté nulle part ailleurs en Suisse. Le tissu de la dame de Sion en serait donc le premier exemple.

En revanche, ce type de tissu est de nouveau bien représenté à l'époque romaine, ceci dès le 1^{er} siècle apr. J.-C., souvent en relation avec un contexte militaire. A titre d'exemple, on peut citer la découverte de restes de tissus losangés sur le site de Massada (Israël), daté de 74 apr. J.-C., où leur présence s'explique autant par la présence des légionnaires que par des phénomènes d'importation qui soulignent une diffusion relativement large de ce tissu dès cette époque. Les découvertes faites dans les sépultures du Haut Moyen Age montrent que plus on avance dans le temps, plus les tissus losangés présentent une qualité régulière et uniforme sur l'ensemble de l'Europe.

En résumé, on peut donc dire que le tissu à armure losangée est issu d'une longue tradition indigène mais qu'il ne semble connaître une large diffusion qu'à partir de l'époque romaine.

Les exemplaires antérieurs à l'époque romaine sont généralement associés à des sépultures riches, voire princières (Hochdorf), ce qui cadre parfaitement avec le mobilier funéraire de la dame de Sion. Dans le cas de la tombe de La Matze, le fait que ce tissu soit accompagné de fibules dites « militaires », pose toutefois problème (fibules de type Alésia). On peut se demander si la dame de Sion n'a pas été inhumée avec une étoffe généralement portée par les hommes mais utilisée à Sion comme péplos. On songe par exemple au sayon gaulois (sagum), qui servait à la fois de manteau enveloppant et de couverture, et dont certains exemplaires étaient divisés en carreaux aux dires de Diodore. Cette solution, si elle s'avérait exacte, aurait le mérite d'expliquer pourquoi les femmes découvertes dans les autres sépultures de Sion datées de LTC-LTD portaient un simple péplos en armure toile et non pas un tissu losangé.

Bouteille indigène et plat méditerranéen

La vaisselle déposée dans la tombe de La Matze montre à la fois un attachement à la tradition avec la bouteille indigène de fabrication locale et une ouverture vers le monde méditerranéen au travers du plat à engobe interne.

La bouteille contenant le liquide appartient à la catégorie des céramiques « indigènes » caractéristiques des Alpes occidentales, notamment du Valais et de la région valdôtaine de la fin du second Age du Fer. Il s'agit d'une céramique non tournée aux parois fines dont la pâte variant de l'orange au gris-beige contient un dégraissant assez grossier de schistes ou de talcschistes. Les surfaces sont soigneusement lissées. Des récipients similaires ont été retrouvés dans des contextes funéraires souvent mal documentés, par exemple à Sion, Châtroz avec un décor peint sur la panse et à Conthey, Rapes d'Ayent avec un décor à la baguette. Ils sont généralement datés de LTD1. Cette forme est également attestée dans les niveaux précoces (augustéen précoce, horizon C) du vicus de Massongex.

Le plat à engobe interne est une importation méditerranéenne, vraisemblablement d'origine padane au vu de la couleur de la pâte. Ce type de vaisselle, bien qu'attestée en Italie dès le IIIe s. av. J.-C. (Bolsena), n'apparaît dans nos régions qu'à partir du milieu du Ier s. avant J.-C. dans les niveaux d'habitat de Genève, Nyon, Lousonna, Massongex et même peut-être un peu plus tôt à Yverdon. Le type le plus ancien est caractérisé par un bord en bourrelet. Notre exemplaire marqué par un bord horizontal orné de 2 cannelures se retrouve dans des contextes d'habitat légèrement plus tardifs (à partir de 40 av. J.-C.) aussi bien à Lausanne, Nyon ou Yverdon et se généralise dès le début du Iers, apr. J.-C un peu partout en Suisse, notamment à Massongex et Martigny.

En Valais, la tombe 4 du Petit Chasseur a livré un plat à engobe interne avec une lèvre en bourrelet et la nécropole de Montorge, fouillée au début de ce siècle et très mal documentée, quatre plats à engobe interne, dont deux à bord horizontal sont encore conservés au Musée d'archéologie de Sion.

Olivier Paccolat

Une offrande de trente monnaies

Le dépôt monétaire est composé de trente monnaies gauloises de type véragre, issues d'un atelier monétaire de la région de Martigny (Octodurus). Ces monnaies étaient frappées à l'imitation de pièces en argent émises dans la plaine du Pô qui, elles-mêmes, dérivaient de la drachme de la ville grecque de Massalia/Marseille. A l'avers, on reconnaît la tête, profondément transformée, de la déesse Artémis de la monnaie grecque. Au revers, sous quelques chevrons, un animal fantastique à la croupe très arquée et à la gueule de «scorpion», ne conserve qu'une lointaine ressemblance avec le lion surmonté de la légende «MA $\Sigma\Sigma$ A λ IHT Ω N» qui figure sur les pièces massaliotes.

Les séries monétaires valaisannes se distinguent du monnayage du sud des Alpes par la présence, entre les pattes du «lion», de symboles, permettant de les classer en séries, elles-mêmes regroupées en phases. Seule la première et plus ancienne série, en bon argent et typologiquement proche des monnaies padanes, datable de la fin du IIe siècle ou du début du Ier siècle avant J.-C., en est dépourvue. Les monnaies qui composent cette offrande funéraire appartiennent à la troisième et dernière phase du monnayage ainsi qu'aux séries les plus tardives de la phase précédente. Elles sont caractérisées par une stylisation très poussée des motifs et une très faible teneur en argent, de sorte qu'elles présentent l'aspect de monnaies en cuivre ou en bronze et qu'elles sont passablement corrodées. Elles ont probablement toutes été frappées dans une fourchette chronologique relativement restreinte. Quelques-unes, sans pouvoir être qualifiées de «fleurs de coin», ne semblent pas avoir beaucoup circulé: leur dépôt dans la tombe peut donc être contemporain de la frappe des dernières séries que l'on peut dater entre le milieu du Ier siècle avant notre ère et l'intégration du Valais à l'Empire romain, vers 16-15 avant J.-C., événement qui dut sonner le glas des émissions valaisannes.

François Wiblé

Litt.: Le monnayage véragre a été étudié par Anne GEISER, «Un monnayage celtique en Valais: Les monnaies des Véragres», *Revue suisse de Numismatique*, 63, 1984, 55-107.

Le mobilier métallique

Les anneaux à « têtes de serpent » sont caractéristiques de la parure chez les femmes de la tribu des Sédunes (Valais central) durant LTD2 mais on les rencontre encore dans des contextes augustéens.

La fibule d'Alésia est portée dès avant le milieu du 1^{er} siècle av. J.-C. mais elle perdure également jusqu'à l'époque augustéenne. Plusieurs exemplaires, correspondant au type spécifique, ont été mis au jour en Valais, à Sion (1), Leukerbad (2), Binn(1) et Gamsen (2). Le fait qu'il s'agirait d'une parure masculine rend incongrue leur présence dans la sépulture de La Matze, ceci d'autant plus que deux des exemplaires trouvés dans la tombe correspondent à des variantes atypiques, qui ne trouvent des parallèles qu'en Slovénie.

L'ensemble des parures et le mobilier d'accompagnement de la tombe 1 de La Matze permettent de proposer une date d'ensevelissement au plus tôt vers le milieu du 1^{er} siècle av. J.-C., mais plus vraisemblablement au cours du troisième tiers de ce siècle. Il semble difficile de remonter plus avant dans le temps. La tombe de La Matze peut correspondre au même horizon chronologique que la tombe 4 du Petit Chasseur, les éléments de la panoplie étant très proches : fibules, parures annulaires, monnaies et offrandes alimentaires sont similaires dans les deux cas et signalent des femmes de rang supérieur appartenant au pagus des Sédunes.

Philippe Curdy

Catalogue et n° d'inventaire du mobilier de la tombe 1

□ 1 (SC98/T1 – 05)

Agrafe en bronze trouvée au niveau de l'épaule droite, correspondant à une variante de la fibule d'Alésia. L'arc, en forme de calotte, est décoré d'un motif de palmettes et de lignes de points très effacés. Le pied est identique à celui de la fibule SC 9. La charnière, cassée, présente un élément de réparation en fil de fer ; un exemplaire à décor similaire provient de Slovénie.

\Box 2 (SC98/T1 – 04)

Lot de monnaies en bronze, de type « véragre », très usées, regroupée dans une bourse déposée au bas de la partie droite de la cage thoracique.

□ 3 SC98/T1 – 06)

Bracelet en bronze massif ornant le poignet droit. Non décoré ; section ovale avec deux extrémités accolées très légèrement épaissies.

\Box 4 et 5 (SC98/T1 – 01)

Deux fragments d'une paire d'anneaux en bronze « à tête de serpent » retrouvés au niveau de la cheville droite. Décor de cannelures et de cercles concentriques.

\Box **6** (SC98/T1 – 07)

Bague en bronze fragmentaire, enfilée à l'un des doigts de la main gauche.

\Box 7 (SC98/T1 – 08)

Fragment de tôle en fer très corrodée, de nature indéterminable, trouvé sous la main gauche.

□ 8 (SC98/T1 – 02)

Variante de la fibule d'Alésia trouvée à la hauteur de l'épaule gauche ; l'arc en bronze forme deux ellipses séparées par un élément rectangulaire gravé ; on observe sur chacune des ellipses deux perforations et un décor de trois cercles concentriques autour desquels s'organise un motif gravé en volutes incrusté d'argent. Le pied se termine par un bouton ; l'axe qui fixe la charnière est en fer . Cette variante de la fibule d'Alésia classique trouve un proche parallèle à Coire avec des motifs identiques. Elle se distribue, à l'exception de Coire et de Sion, exclusivement en Slovénie.

□ 9 (SC98/T1 – 03)

Fibule en bronze trouvée sur la partie gauche de la cage thoracique. Elle correspond au type spécifique de la fibule d'Alésia. La charnière est massive, l'axe incomplet sur notre exemplaire terminé par des boutons proéminents; le pied cassé est également incomplet. L'arc est décoré de croisillons.

\Box 10 (SC98/T1 – 12)

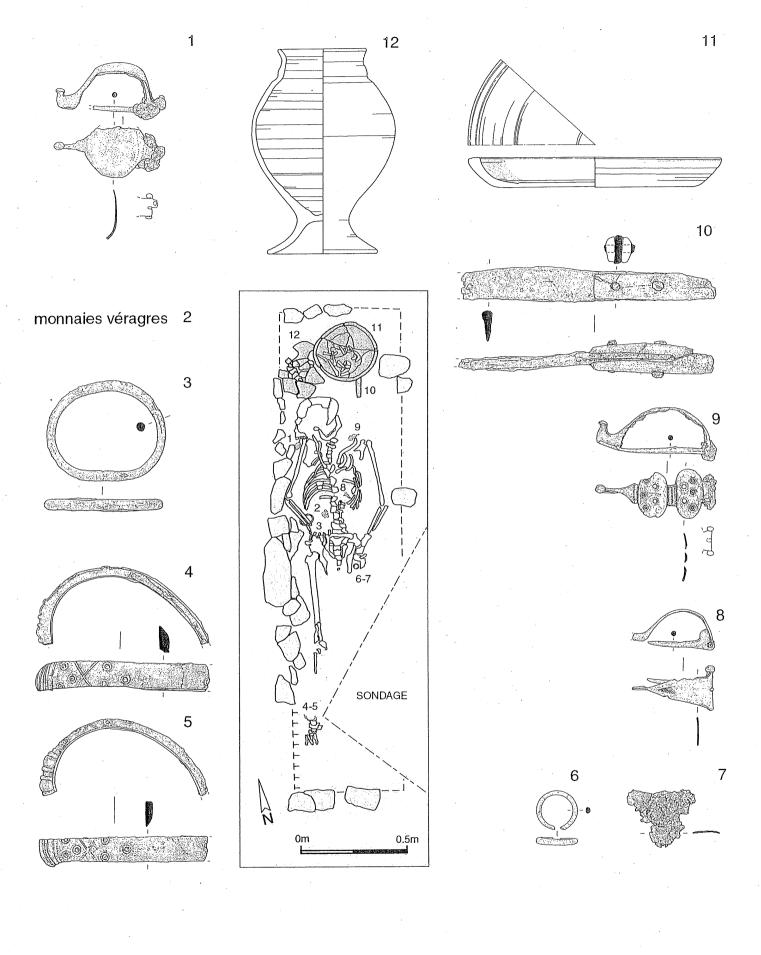
Couteau à lame en fer déposé sous le plat à engobe interne rouge. La poignée en os est fixée sur la lame par deux rivets en fer.

□ 11 (SC98/T1 – 09)

Plat à engobe interne rouge déposé derrière la tête. Parois obliques concaves, bord horizontal épaissi marqué par 2 cannelures sommitales, fond du plat décoré par 2 double cannelures. Pâte orangée, savonneuse, fine; enduit interne rouge foncé à marron, débordant légèrement à l'extérieur, mat, adhérant mal.

□ **12** (SC98/T1 – 10)

Bouteille en céramique « indigène » déposée derrière la tête. Pied balustre, paroi ovoïde, léger renflement au col, lèvre courte déversée. Pâte brun rouge, assez dure, fine, à dégraissant de schistes et de talcschistes. Surfaces lissées de couleur marron, éventuels résidus d'un décor peint longitudinal.



BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

BENDER JØRGENSEN L.

North European textiles until AD 1000, Aarhus 1993, 124.

BENDER JØRGENSEN L. et WILD J.P.

"Clothes from the Roman Empire, Barbarians and Romans", dans L. Bender J∏rgensen / B. Magnus / E. Munskgaard, *Archeological Textiles*, Report from the 2nd NESAT symposium, 1.-4. V. 1984,

Kopenhagen 1988, 65-98.

CASTELLA D., FLUTSCH L.

"Sanctuaires et monuments funéraires à Avenches – en Chaplix VD", A.S. 13, 1990.1, 2 et 6-9.

CURDY P. et al.

"Le rituel funéraire en territoire sédune (fin du 2^{ème} âge du Fer). Nouveaux acquis.", Actes du VIIIe colloque sur les Alpes dans l'antiquité, Châtillon, Vallée d'Aoste, 11-12-13 mars 1994, *Bull. Soc. Valdôtaine de préhist. et d'archéologie*, V-VI, 1994-1995 (1997), 169-187.

CURDY P. et al.

Chronique des découvertes archéologiques dans le canton du Valais en 1995, Vallesia LI, 1996, 344-348.

CURDY P. et al.

"Eburodunum vu de profil: coupe stratigraphique à Yverdon-les-Bains VD, Parc Piguet, 1992", ASSPA, 78, 1995, 7-56.

CURDY P. et DAYER V.

Chronique des découvertes archéologiques dans le canton du Valais en 1994, Vallesia L. 1995, 401-403.

ETLINGER E.

Die römischen Fibeln in der Schweiz, 1973, 89 et Taf. 8.7.

FEUGÈRE M.

Les fibules en Gaule méridionale de la conquête à la fin du V^e siècle apr. J.-C., 1985.

GALLAY A. et KAENEL G.

"Sion aux âges du Bronze et du Fer", in *Le Valais avant l'histoire.* 14000 av. J.-C. à 47 apr. J.-C., Sion, Catalogue de l'exposition de 1986, Sion-Musées cantonaux, 1986, 260-265.

GEISER A.

"Un monnayage celtique en Valais: Les monnaies des Véragres", Revue suisse de Numismatique, 63, 1984, 55-107.

GEISER A. et WIBLÉ F.

"Monnaies du site de Martigny", A.S. 6, 1983.2, 68-77.

GEISER A.

"Les monnayages celtiques valaisans de La Tène finale (II^e-I^{er} siècle av. J.-C.", in *Le Valais avant l'histoire. 14000 av. J.-C. à 47 apr. J.-C.*, Sion, Catalogue de l'exposition de 1986, Sion-Musées cantonaux, 1986. 124-125.

GUSTIN M.

"Les fibules du type d'Alésia et leurs variantes", in: A. Duval (éd.), Les Alpes à l'Age du Fer, *Rev. Arch. de la Narbonnaise*, suppl. 22, 1991, 428-437.

GUSTIN M.

"Scharnierbogenfibeln aus dem Caput Adriae", in: A. Lippert/K. Spindler (éd.), Festschrift zum 50jährigen Bestehen des Instituts für Vor- und Frühgeschichte der Leopold-Franzens-Universität Innsbruck. *Universitätsforsch., Prähist. Arch.* 8, 1992, 201-205.

HALDIMANN M,-A. et al.

"Aux origines de Massongex VS. Tarnaiae, de La Tène finale à l'époque augustéenne", ASSPA, 74, 1991, 129-182.

HALDIMANN M.-A. et ROSSI F.

D'Auguste à la Tétrarchie. L'apport des fouilles de l'Hôtel de Ville de Genève, ASSPA, 77, 1994, 53-94.

KAENEL G.

Recherches sur la période de La Tène en Suisse occidentale. Analyse des sépultures, *CAR*, n°50, Bibliothèque historique vaudoise, Lausanne, 1990, 276 et 301.

KAENEL G.

"Sépultures, lieux de culte et croyances: le second âge du Fer", 5^{ème} cours d'initiation à la Préhistoire et à l'Archéologie de la Suisse, Sion 1988, SSPA, Bâle, 1988, 111-127.

KAENEL G.

"Cinq tombes du second âge du fer à Sion. Fouilles Bocksberger, Sauter et Gallay", A.S. 6, 1983.2, 46-56.

KAENEL G. et PEYER S.

"L'Age du Fer", in *Le Valais avant l'histoire. 14000 av. J.-C. à 47 apr. J.-C.,* Sion, Catalogue de l'exposition de 1986, Sion-Musées cantonaux, 1986, 112-122.

KNEZ T.

Novo Mesto II, keltisch-römisches Gräberfeld, 1992, Taf. 66 ss.

LUGINBÜHL T. et SCHNEITER A.

"La fouille de Vidy `Chavannes 11' 1989-1990. Trois siècles d'histoire à Lousonna. Le mobilier archéologique." *Lousonna 9, CAR* 74, Lausanne, 1999, 91.

LUIK E.

"Fibeln vom Typ Alésia aus den römischen Lagern um Numantia", *Arch. Korresp.* 27, 1997, 467-469.

MARTIN-KILCHER S.

"Römische Grabfunde als Quelle zur Trachtgeschichte im zirkumalpinen Raum", in: M. Struck (ed.), Römerzeitliche Gräber als Quellen zu Religion, Bevölkerungsstruktur und Sozialgeschichte, Internat. Fachkonferenz vom 18.-20. Februar 1991 in Mainz, Archäologische Schriften des Instituts für Vor- und Frühgeschichte der Johannes Gutenberg-Universität Mainz, Band 3, Mainz 1993, 181-203.

OLIVE, C.

"Les restes animaux retrouvés dans l'inhumation SC 1 à Sion (VS)", rapport préliminaire interne de Cl. Olive, septembre 1998 (non publié).

POLENZ H.

"Münzen in latènezeitlichen Gräbern Mitteleuropas aus der Zeit zwischen 300 und 50 vor Christi Geburt", *Bayerische Vorgeschichtsblätter*, 47, 1982, 27-222.

RAST-EICHER A.

"Keltische Textilien in der Schweiz", in: L. Bender J∏rgensen/Ch. Rinaldo (eds.), *Textiles in European Archaeology*, Report from the 6th NESAT symposium, 7-11th May 1996 in Bor∏s, Göteborg 1998, 45-51.

RAST-EICHER A.

Sion Sous-le-Scex, Leder und Textilien, Manuskript unpubl., Sion, 1997.

ROSSI F.

"Nouvelles découvertes à Nyon VD. Premiers résultats, *ASSPA*, 72, 1989, 253-266.

SCHEFFER A. et GRANGER TAYLOR H.

Massada IV, The Yigael Yadin Excavations 1963-1965, Textiles, Jerusalem, 1994, 235 et suiv.

SCHUCANY C., MARTIN-KILCHER S., BERGER L., PAUNIER D. "Céramique romaine en Suisse", SSPA, Antiqua 31, Basel 1999, 62-66.

VIOLLIER D.

"Les bracelets valaisans", Genava VII, 1929, 105-120.

WIBLÉ F.

"Sion (Drousomagos/Drusomagus?)" in *Le Valais avant l'histoire.* 14000 av. J.-C. à 47 apr. J.-C., Sion, Catalogue de l'exposition de 1986, Sion-Musées cantonaux, 1986, 266-269.